



Centrale des syndicats
du Québec

Conseil général
Proposition

A1819-CG-054

**Les services éducatifs à la petite enfance – Élever la profession,
d'un gouvernement à l'autre**

20, 21 et 22 mars 2019

- **Siège social**
- **Bureau de Québec**

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.lacsq.org>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télécopie : (514) 356-9999
Télécopie : (418) 649-8800

Introduction

Bien qu'il soit perçu comme un modèle à suivre dans le reste du Canada et même dans le monde, le réseau des services éducatifs à la petite enfance du Québec continue d'être attaqué et affaibli par les derniers gouvernements. On oublie peut-être que le réseau des services éducatifs à la petite enfance publics régis et subventionnés s'est bâti à force de luttes féministes, syndicales et populaires, et ce, depuis la Révolution tranquille. Non seulement a-t-il permis à des milliers de femmes d'accéder au marché du travail et, pour plusieurs d'entre elles, de sortir de la pauvreté, mais il permet également et surtout aux enfants de s'épanouir et d'entrer à l'école mieux préparés.

La recherche est limpide à ce sujet, la petite enfance constitue une période cruciale du développement humain et la fréquentation de services éducatifs de qualité chez les 0-5 ans contribue à la réussite éducative. Malgré ce consensus scientifique quant à l'importance d'intervenir tôt afin de prévenir certaines difficultés, les services éducatifs à la petite enfance ne semblent toujours pas être considérés à leur juste valeur. Pourquoi? Avant de faire le point sur la vision du gouvernement actuel sur la petite enfance et de voir comment nous pouvons collectivement redonner leurs lettres de noblesse à ce joyau qu'est notre système public de services éducatifs à la petite enfance, un petit retour dans l'histoire s'impose.

1. Un réseau de services éducatifs à la petite enfance bâti à force de luttes syndicales, féministes et populaires

Même si le Québec peut se vanter d'avoir le système de services éducatifs à la petite enfance le plus développé au Canada, sa genèse ne s'est pas faite sans heurts, bien au contraire. Depuis la fin des années 60 jusqu'à aujourd'hui, on assiste à une dynamique de luttes, de gains, puis de reculs. Longtemps perçu comme un prolongement de tâches dites « féminines » ou « naturelles » pour les femmes, le travail d'éducation des tout-petits a peu à peu obtenu un peu plus de reconnaissance, mais il reste encore du travail à faire.

Années 70 : les premières garderies populaires voient le jour

Dès 1967, la Commission d'enquête sur la situation de la femme au Canada, mieux connue sous le nom de commission Bird, réclame la création d'un réseau de garderies publiques. Présidée par Florence Bird, la commission demande que le gouvernement fédéral adopte une loi sur les garderies, en vertu de laquelle les frais seraient partagés entre Ottawa et les provinces. C'est au début des années 70 que les premières garderies sans but lucratif et financées par l'État (fédéral) ouvrent leurs portes. Près de 70 garderies populaires, sans but lucratif et administrées par les parents, se sont formées en six mois au Québec. Ce sont les ancêtres des centres de la petite enfance (CPE). Or, dès 1972, le gouvernement fédéral abolit le programme de financement des garderies populaires. Entre 1972 et 1974, le

mouvement des femmes, les groupes de parents, le mouvement syndical et les organismes communautaires revendiquent des services de garde soutenus par l'État, à force de manifestations. Il y a même eu occupation d'un bureau de ministre avec des éducatrices et des enfants. C'est en 1973 que le mouvement syndical, dont la CEQ, l'ancêtre de la CSQ, prend position publiquement et de façon conjointe pour la première fois sur la question des garderies. En 1976, le Parti québécois est élu et accorde une subvention pour trois ans pour les garderies. Les subventions sont destinées aux parents et, dans certains cas, aident au fonds de roulement de certaines garderies, mais elles sont réservées seulement aux familles moins bien nanties.

Années 80 : les balbutiements d'un système de garderies subventionnées

Après plusieurs manifestations, grèves et mobilisations, c'est en 1979 que l'État québécois officialisera le système des garderies subventionnées en accordant un montant de 2 \$ par enfant par garderie. C'est aussi en 1979 que la Loi sur les services de garde reconnaît légalement la garde en milieu familial et que les premières agences de services de garde en milieu familial sont créées (les ancêtres des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial). Un an plus tard, en 1980, l'Office des services de garde est créé. Les centrales syndicales, dont la CEQ, déposent un mémoire en faveur d'un réseau universel et gratuit.

Les garderies prendront leur essor dans les années 80. En 1981, il y avait 25 000 places subventionnées au Québec, en 1987, on en compte 60 000. C'est d'ailleurs en 1985 que la CEQ accueille pour la première fois du personnel de garderie, qui est alors intégré à la Fédération du personnel de la santé et des services sociaux. En 1987, le Parti libéral prend le pouvoir. La ministre de la Famille de l'époque, Violette Trépanier, bloque tous les projets de loi sur les garderies. En 1989, c'est au tour du Fédéral de couper toutes les subventions aux garderies.

Années 90 et 2000 : déclin puis essor des services éducatifs de garde

Le début des années 90 a été marqué par une diminution de la croissance des services de garde éducatifs à l'enfance régis et subventionnés. Le début de cette décennie est également marqué par la politique nataliste des « bébés bonis » consistant à remettre des primes aux parents pour chaque naissance, dans l'objectif de favoriser la natalité. On a conclu que cette mesure était inefficace pour favoriser plus de naissances au Québec, elle a finalement été abandonnée juste avant l'instauration de la politique familiale.

Le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance régis et subventionnés tel qu'on le connaît aujourd'hui est né il y a un peu plus de 20 ans, en 1997. La politique familiale du Québec a mis sur pied le régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et certaines allocations familiales, créé les centres de la petite enfance (CPE) et surtout instauré le tarif universel pour les frais de garde dans des services régis et subventionnés, soit 5 \$ par jour par enfant à l'époque pour

fréquenter un CPE ou un milieu familial régi et subventionné. C'est aussi en 1997 que les responsables de services éducatifs en milieu familial (RSE) sont introduits dans la loi sur les services de garde.

La politique familiale a eu un impact majeur sur la fréquentation des enfants de 0 à 5 ans dans les services de garde régis et subventionnés : ils sont passés de 16 % de fréquentation en 1998 à 43 % en 2008, soit plus du double de la fréquentation des enfants de l'Ontario (20 % en 2008). C'est aussi la politique familiale qui a eu le plus d'impact sur le taux de natalité du Québec, beaucoup plus que la politique des « bébés bonis ». Elle a aussi eu un impact majeur sur le taux d'emploi des femmes de 25 à 44 ans (qui est passé de 45 % en 1976 à 80 % en 2009), sur la diminution de la pauvreté et du nombre de mères monoparentales sur l'aide sociale (99 000 en 1996 à 45 000 en 2008).

Malgré la hausse fulgurante de la fréquentation des enfants de 0 à 5 ans aux services éducatifs à la petite enfance dès l'instauration de la politique familiale, les intervenantes continuent de se battre pour être reconnues à leur juste valeur. Les éducatrices en CPE réussissent à obtenir une hausse salariale de 1 \$/heure en 1996, mais les responsables de services éducatifs en milieu familial ont dû se battre pendant près de dix ans pour avoir le droit d'être syndiquées et pour obtenir de meilleures conditions de travail ainsi qu'un salaire un peu plus décent. Ce n'est que le 31 octobre 2008 que le jugement Grenier reconnaît leur droit à se syndiquer et un an plus tard, la loi sur la représentation (projet de loi n° 51) leur permet de le faire. Notons également la création des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial (BC) en 2006.

Années 2010 : austérité et privatisation

Les derniers mandats du Parti libéral ont été particulièrement éprouvants pour les services éducatifs à la petite enfance publics, régis et subventionnés. Le crédit d'impôt pour frais de garde qui « vise à compenser les parents payant des frais pour la garde d'un enfant qui ne bénéficie pas d'une place à contribution réduite » a été bonifié dans le budget de 2008-2009, de 2009-2010 et de 2010-2011 et le remboursement auprès des familles devient mensuel plutôt que trimestriel. À titre d'exemple, le montant total accordé par le gouvernement en crédits d'impôt pour garde d'enfants en 2017 s'élevait à 779 millions de dollars, soit une hausse de 291 % depuis 2007.

Cette mesure, combinée à la modulation des frais de garde en fonction des revenus, adoptée sous le bâillon en 2015 malgré la promesse électorale de Philippe Couillard de ne pas augmenter les tarifs, a eu des effets dévastateurs sur les services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés. L'arrivée de la « taxe famille », mettant fin au principe d'universalité des services éducatifs à la petite enfance au cœur de la politique familiale de 1997, combinée aux généreux crédits d'impôt pour la garde au privé a contribué à amenuiser l'écart entre les tarifs au privé ou au public, à un tel point qu'il revenait moins cher pour plusieurs parents de choisir la garde au privé qu'un service éducatif régi et subventionné. Ces mesures

ont contribué à une importante hausse de l'offre de garderies privées non subventionnées, dont le nombre de places a littéralement explosé de 2009 à 2018, avec une hausse de 867 %, et si on remonte à 2007, on parle d'une hausse de 1 382 %!

Pendant la même période, les services éducatifs à la petite enfance publics, régis et subventionnés connaissent un développement famélique, en plus de faire l'objet des mesures d'austérité. Depuis 2013, ce réseau a subi des compressions budgétaires de l'ordre de 275 millions de dollars, ce qui a évidemment eu des effets sur les services offerts. De plus, le développement des places régies et subventionnées n'a absolument pas connu la même hausse que les places au privé. Depuis 2011, le développement des places en CPE a connu une hausse de seulement 9 %. Dans les services éducatifs en milieu familial, la situation est encore plus alarmante, ce secteur a connu une hausse de places de seulement 4 % entre 2007 et 2015. En fait, de 2009 à 2016, il y a eu un total de 82 nouvelles places en milieu familial dans l'ensemble du Québec.

Les années 2010 ont contribué à effriter le modèle de services éducatifs à la petite enfance qui fait la fierté du Québec. Non seulement on a mis fin au principe d'universalité des services par la modulation des frais de garde en fonction du revenu, mais on a mis en péril la qualité des services offerts aux tout-petits en ouvrant la porte à la privatisation. Les recherches scientifiques sont pourtant claires : la fréquentation d'un service éducatif à la petite enfance est bénéfique à condition que ce dernier soit de qualité. Quant aux critères de qualité, les chercheurs s'entendent généralement sur trois grandes catégories, soit la formation des éducatrices, la qualité des interactions et la taille du groupe. Et toujours selon la recherche, les services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés sont de meilleure qualité que les garderies privées. Dans l'enquête *Grandir en qualité*, par exemple, on note que le pourcentage d'enfants bénéficiant de services bons ou excellents est quatre fois plus élevé que dans les garderies privées. Le nombre de plaintes reçues au ministère de la Famille est également beaucoup plus élevé pour les garderies privées que pour les services éducatifs publics, régis et subventionnés.

Notons également qu'à l'heure actuelle, la garde en milieu familial non régie est préoccupante. Les personnes qui accueillent six enfants ou moins n'ont pas l'obligation d'obtenir un permis du ministère de la Famille et ne sont assujetties à aucune obligation de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et de ses règlements. Il n'y a pas de vérification de la qualité, contrairement aux services régis et subventionnés. Cependant, ces personnes peuvent émettre des reçus donnant droit au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Rappelons enfin que le gouvernement fédéral économise d'importantes sommes parce que le Québec a décidé de créer un réseau subventionné de services de garde éducatifs à l'enfance. Le fait que le Québec subventionne directement ces services plutôt que d'offrir uniquement un crédit d'impôt, comme c'est le cas dans

les autres provinces canadiennes, fait économiser des millions de dollars au gouvernement fédéral.

La CSQ a été très active dans le dossier de la petite enfance pendant ces années du règne libéral. Elle a organisé un important colloque sur la petite enfance en 2013, « L'éducation, ça commence tout petit », réunissant plusieurs experts d'ici et de l'étranger. Elle a contribué à la mise sur pied d'un comité sur l'éducation à la petite enfance au sein de l'Internationale de l'Éducation et à la rédaction des *Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance*. Elle a également participé à la Commission sur l'éducation à la petite enfance, et mené de nombreuses batailles pour la reconnaissance et la valorisation des professionnelles de la petite enfance (notamment la longue bataille pour la syndicalisation des RSE) et pour la défense de l'éducation à la petite enfance comme bien public.

Parmi les positions prises par la CSQ, de nombreuses recommandations demeurent encore pertinentes. En voici quelques-unes :

Que le gouvernement :

- retire, pour les services de garde éducatifs à l'enfance, le droit au crédit d'impôt pour frais de garde et veille à ce que les enfants occupant des places en garderies privées non subventionnées soient intégrés au réseau régi et subventionné;
- utilise les sommes économisées générées par le recentrage du crédit d'impôt pour frais de garde pour créer le nombre de places suffisantes en services de garde à contribution réduite afin d'accueillir tous les enfants occupant actuellement des places en garderies privées non subventionnées;
- se base sur une évaluation des besoins réels des parents par région, en tenant compte de la répartition des deux volets (CPE et milieu familial) pour la création de ces places subventionnées;
- impose un moratoire sur l'octroi de permis pour des places en garderies privées non subventionnées;
- réinvestisse de façon importante dans les services de garde régis et subventionnés;
- exige du gouvernement fédéral les sommes qui lui sont dues pour le financement des services de garde.

2. La CAQ : un gouvernement qui ne semble pas reconnaître que l'éducation à la petite enfance est le premier maillon du système d'éducation

Alors qu'elle était dans l'opposition, la Coalition avenir Québec (CAQ) était très critique envers les mesures d'austérité libérale et envers la fameuse « taxe

famille ». Maintenant que le gouvernement de la CAQ est au pouvoir, quelle est sa vision de la petite enfance?

Pendant la campagne électorale, la CAQ s'est engagée à mettre fin à la modulation des frais de garde en fonction du revenu et à revenir au tarif unique, mais ce, seulement d'ici la fin de son mandat et de façon progressive. Nous n'avons aucune indication cependant sur les modalités de cette mesure. Rien n'indique par contre que la CAQ a l'intention d'agir sur la question des généreux crédits d'impôt pour la garde au privé.

Pour ce qui est du développement du réseau des services éducatifs à la petite enfance, très peu de choses ont été dites depuis l'élection de la CAQ. Le ministère de la Famille a annoncé récemment la création de 13 500 places dans les services éducatifs à la petite enfance. Précisons toutefois que de ces 13 500 places, 11 000 avaient déjà été promises par le gouvernement précédent, elles n'ont juste pas été accordées. Les 2 500 autres nouvelles places sont réservées aux poupons.

Une autre des promesses électorales de la CAQ concernait le dépistage précoce des troubles de neurodéveloppement chez les tout-petits. Le nouveau ministre délégué à la santé, Lionel Carmant, a d'ailleurs annoncé en janvier que de 70 à 90 millions de dollars seraient investis chaque année afin de mettre sur pied des équipes de professionnelles et professionnels de la santé qui se consacraient spécifiquement aux tout-petits. Cette mesure a été saluée partout, mais encore faut-il avoir les ressources professionnelles du réseau public pour assurer un suivi adéquat auprès des enfants au-delà du dépistage.

Malgré ces quelques mesures, la CAQ semble vouloir mettre tous ses œufs dans un même panier, soit celui d'implanter 5 000 classes de maternelle 4 ans partout au Québec d'ici la fin de son mandat. La maternelle 4 ans deviendrait universelle, c'est-à-dire qu'elle ne serait plus uniquement réservée aux enfants vivant en milieu défavorisé comme c'était le cas depuis 2013. Alors que le coût de cette mesure était d'abord évalué par la CAQ à 249 millions de dollars, elle a précisé récemment que les coûts risquaient de doubler et d'aller jusqu'à 700 millions de dollars.

Précisons que cette mesure controversée n'a pas fait l'objet de consultations des personnes directement concernées, autant du milieu de l'éducation que du milieu de la petite enfance. Cette idée, voire lubie, provient essentiellement de l'exemple de l'Ontario (qui n'a pas de réseau de services éducatifs à la petite enfance équivalent à celui du Québec, est-il besoin de le préciser) et de l'avis de quelques experts.

Pour justifier cette mesure, les ministres de la Famille et de l'Éducation ainsi que le premier ministre évoquaient, en période électorale, que « seulement 25 % des enfants de 4 ans fréquentent des CPE », ignorant par le fait même complètement les autres services éducatifs, notamment les services éducatifs en milieu familial. Ils se sont ensuite ravisés en disant que 20 % des enfants de 4 ans n'étaient dans aucun service éducatif (autant en service de garde qu'à la maternelle), puis,

ensuite, que « 156 000 enfants de 0-4 ans ne fréquentent aucun service éducatif ». Qu'en est-il vraiment? Avant de regarder en détail où sont vraiment les enfants de 4 ans, précisons que les 156 000 enfants qui ne sont pas dans des services éducatifs comprennent les bébés naissants et les bébés qui sont à la maison pendant le congé parental des parents.

L'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2017 (EQPPEM) faite par l'Institut de la statistique du Québec et parue à la fin février 2019 révèle que 92 % des enfants de maternelle ont fréquenté un service de garde de façon régulière ou non entre 0 et 5 ans avant d'entrer en maternelle et que parmi les 8 % des enfants qui sont restés à la maison, 62,8 % des parents l'avaient choisi.

Sur les enfants de 4 à 5 ans précisément, voici les données les plus récentes parues dans l'EQPPEM :

Répartition des enfants de maternelle ayant été gardés à l'âge de 4 à 5 ans, selon le principal mode de garde (Québec, 2017)

Au domicile de l'enfant	2,3 %
Milieu familial non régi	11,4 %
Total – Services de garde non régis	13,7 %
Milieu familial subventionné	18 %
CPE	42,8 %
Garderie subventionnée	12,1 %
Garderie non subventionnée	13,4 %
Total – Services de garde éducatifs (régis)	86,3 %

Le déploiement mur à mur des maternelles 4 ans dans l'ensemble du Québec aura forcément des impacts sur le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a rendu publique une analyse d'impact réglementaire relative au projet de loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans* le 14 février 2019. Dans ce document, deux scénarios sont analysés, soit une fréquentation de la maternelle à temps plein par 50 % ou 80 % des enfants de 4 ans à compter de 2023-2024. Selon l'analyse du gouvernement, ce sont les services de garde en milieu familial qui seraient les plus pénalisés par ce projet. On estime un manque à gagner de 98,4 millions de dollars selon le scénario à 50 % ou de 202,7 millions de dollars selon le scénario à 80 %. En termes plus directs, on estime que la perte de clientèle pour les services de garde en milieu familial équivaldrait à environ 196 services de garde selon le scénario à 50 % ou à 2 317 services selon le scénario à 80 %, soit 2 317 femmes qui perdraient leur emploi. Les impacts sont assez directs, sans parler de la difficulté pour les services éducatifs en milieu familial qui resteront ouverts de recruter des enfants. Rappelons que les responsables en service

éducatif en milieu familial ont droit à un maximum de deux poupons. Sachant que les congés de maternité peuvent durer jusqu'à un an, il sera plus difficile de recruter des enfants de 0 à 3 ans, advenant que la majorité des enfants de 4 ans fréquentent la maternelle.

La CAQ ne cesse de répéter que la maternelle 4 ans ne sera pas obligatoire et qu'on souhaite respecter le choix des parents. Par contre, il y a environ 90 000 enfants de 4 ans au Québec et la CAQ souhaite créer 5 000 classes de maternelle 4 ans. Si on multiplie les 5 000 classes par le ratio maximum des classes de maternelle (17), on obtient 85 000 enfants, soit près de la totalité des enfants de 4 ans. Le gouvernement financera-t-il des places en maternelle et des places en services éducatifs à la petite enfance sans savoir ce que les parents choisiront? On parle beaucoup des impacts sur les RSE, mais les CPE ne seront pas en reste. Si les CPE accueillent moins d'enfants de 4 ans, ils devront également adapter leurs locaux en conséquence, ce qui entraînera forcément des coûts. Un local pour des enfants de 4 ans est très différent d'un local pour les poupons.

De façon générale, le projet de la CAQ d'étendre la maternelle 4 ans mur à mur lance un drôle de signal au milieu de la petite enfance, comme si on ignorait leur expertise. Mentionnons que le premier ministre Legault a affirmé pendant une période de questions à l'Assemblée nationale « Que pensez-vous que les parents vont choisir? Des CPE avec des techniciennes de garde formées aux deux tiers ou des enseignants qui ont toute une équipe de spécialistes? ». Cette affirmation a fortement insulté les intervenantes en petite enfance, qui sont des professionnelles et qui se battent depuis plus de 20 ans afin d'être reconnues à leur juste valeur, comme des éducatrices et non des « gardiennes ».

3. La petite enfance ne semble pas être une priorité pour la CAQ, mais elle l'est pour la CSQ

Il ne fait aucun doute pour la CSQ que l'éducation à la petite enfance constitue le premier maillon du système d'éducation. Notre réseau de la petite enfance est une vraie fierté pour le Québec, il fait l'envie des autres provinces du Canada et il est encensé à l'étranger. Les services de garde régis et subventionnés ont non seulement permis à des milliers de femmes d'accéder au marché du travail, mais ils contribuent également au mieux-être, à l'épanouissement et au développement des enfants et à leur réussite future. Ils assurent une meilleure égalité des chances à l'ensemble des jeunes Québécoises et Québécois, peu importe leur sexe, leur origine ethnique ou leur classe sociale. Investir dans les services éducatifs à l'enfance bénéficie également à l'ensemble de la société, non seulement d'un point de vue économique, mais aussi en prévenant des coûts éventuels en services de santé, sociaux et juridiques.

Pourtant, gouvernement après gouvernement, les intervenantes en petite enfance doivent se battre pour leur reconnaissance. Même en 2019, alors que la recherche

est pourtant limpide sur l'importance de l'éducation à la petite enfance, alors que tous les spécialistes s'entendent sur l'importance de dépister tôt les difficultés éventuelles des enfants, pourquoi encore aussi peu de reconnaissance? Pourquoi les intervenantes en petite enfance doivent-elles encore prouver qu'elles contribuent au développement des enfants, que l'éducation, ça commence tout petit, qu'elles ne sont pas des « gardiennes »? Pourquoi ont-elles un salaire aussi peu élevé? Est-ce parce qu'on considère encore que de s'occuper des enfants est « naturel » pour les femmes? Est-ce qu'on pense que c'est facile, que cela va de soi?

Malheureusement, force est de constater qu'il faut encore et toujours valoriser le travail d'intervenante en petite enfance, et ce, même en 2019. Il faut répéter que les intervenantes sont des professionnelles de la petite enfance, qu'elles sont formées spécifiquement sur le développement des enfants de 0 à 5 ans, qu'elles font de la formation continue chaque année, qu'elles respectent un ratio strict, que la qualité des services éducatifs à la petite enfance régis et subventionnés a été démontrée à plusieurs reprises.

Ce n'est peut-être pas assez connu du grand public, mais les intervenantes en petite enfance, autant en CPE qu'en milieu familial régi et subventionné, suivent un programme éducatif. Des éléments de ce programme éducatif sont prescrits par règlement, ils sont obligatoires. À partir de juin prochain, elles auront aussi l'obligation de tenir un dossier de l'enfant dans lequel seront consignés tous les éléments relatifs aux domaines de développement des enfants. Ce dossier doit être remis aux parents deux fois par année et peut mener à des rencontres avec ces derniers. Les services éducatifs à la petite enfance stimulent les enfants dans toutes les facettes de leur développement.

En ce qui concerne plus précisément les services éducatifs en milieu familial régis et subventionnés, ils ont été les plus malmenés, autant durant le règne des Libéraux qu'actuellement et sont souvent l'objet de préjugés. Lors de certaines discussions avec le ministre de la Famille, ce dernier laissait sous-entendre que le milieu familial n'était peut-être pas le premier choix des parents. Pourtant, plusieurs parents choisissent le milieu familial. Ce dernier présente plusieurs avantages : les groupes sont petits, l'enfant évolue dans un milieu chaleureux semblable à la maison, l'enfant est en contact avec des enfants plus jeunes ou plus vieux, il développe un lien d'attachement avec la RSE, il peut être avec son frère ou sa sœur, etc. D'ailleurs, il est intéressant de relever que selon l'EQPPEM 2017, les enfants ayant fréquenté un service éducatif en milieu familial sont proportionnellement moins vulnérables lorsqu'ils arrivent à la maternelle que ceux qui ont fréquenté d'autres types de services (23 % arrivent à la maternelle avec une vulnérabilité, contre une moyenne de 27 % pour tous les enfants). C'est le milieu familial régi et subventionné qui performe le mieux, notamment sur la maturité affective et les compétences sociales des enfants. Selon les auteurs de l'enquête, des facteurs tels que la taille du service de garde ou le type de groupe pourraient être considérés lorsqu'on cherche à mieux cerner le lien entre la fréquentation des services de garde et le développement socioaffectif des enfants.

On oublie peut-être aussi le rôle important des services éducatifs à la petite enfance auprès des enfants ayant des besoins particuliers. C'est entre l'âge de 0 à 3 ans que s'installent les fondements du langage, de la numérotique, du contrôle des émotions et des comportements sociaux, de l'audition et de la vision. Il faut donc intervenir tôt afin de donner toutes chances à l'enfant de cheminer. Dans le réseau de la petite enfance, les subventions pour enfants ayant des besoins particuliers sont accordées par enfant. De plus, les intervenantes jouent un rôle important dans la contribution aux réflexions menant au dépistage précoce des enfants ayant des besoins particuliers, par leur observation quotidienne des enfants. La FIPEQ-CSQ a mené deux sondages auprès de ses membres sur cette question. Dans les enquêtes menées auprès des RSE et des éducatrices en CPE, 75,9 % des répondantes RSE et 58 % des répondantes éducatrices en CPE ont affirmé avoir contribué aux réflexions ayant mené au diagnostic des enfants ayant des besoins particuliers.

Dans ce contexte et parce que les services éducatifs à la petite enfance sont encore une fois fragilisés, il est crucial de continuer à les valoriser et à défendre haut et fort leur importance dans la société. Les recommandations antérieures de la CSQ sur le réseau de la petite enfance demeurent encore pertinentes dans le contexte actuel. Pour ce qui est du dossier de la maternelle 4 ans, si la CAQ souhaite donner un réel choix aux parents, il faudrait minimalement que les services offerts aux enfants de 4 ans soient gratuits afin de ne pas créer de compétition entre les deux réseaux.

4. Recommandations

1. Que la CSQ continue de réclamer que le gouvernement :
 - a. retire, pour les services de garde éducatifs à l'enfance, le droit au crédit d'impôt pour frais de garde et veille à ce que les enfants occupant des places en garderies privées non subventionnées soient intégrés au réseau régi et subventionné;
 - b. utilise les sommes économisées générées par le recentrage du crédit d'impôt pour frais de garde pour créer le nombre de places suffisantes en services de garde à contribution réduite afin d'accueillir tous les enfants occupant actuellement des places en garderies privées non subventionnées;
 - c. se base sur une évaluation des besoins réels des parents par région, en tenant compte de la répartition des deux volets (CPE et milieu familial) pour la création de ces places subventionnées;
 - d. impose un moratoire sur l'octroi de permis pour des places en garderies privées non subventionnées;
 - e. réinvestisse de façon importante dans les services de garde régis et subventionnés;

- f. exige du gouvernement fédéral les sommes qui lui sont dues pour le financement des services de garde.
2. Que la CSQ fasse la promotion du rôle important que jouent les intervenantes en services éducatifs à la petite enfance dans la contribution au dépistage précoce des besoins particuliers des enfants, et ce, dès leurs premiers jours de fréquentation.
3. Que la CSQ réclame la gratuité des places dans les services éducatifs à la petite enfance publics, régis et subventionnés pour les enfants de 4 ans.
4. Que la CSQ milite pour empêcher la perte potentielle de 2 317 emplois en services éducatifs en milieu familial régi et subventionné et reste à l'affût quant à d'éventuelles pertes d'emplois dans les CPE.